

Prolongation des heures de séance

pour une bande d'écervelés, et ils avaient parfaitement raison. Ils ont dit: «Que se passe-t-il donc à la Chambre pour qu'on laisse sonner les cloches pendant 10 jours?» Nous avons mis un terme à ces spectacles par entente et le gouvernement doit se féliciter aujourd'hui que nous ne puissions plus avoir recours à cette tactique. Personnellement, je n'aurais pas voulu m'y associer. Si le Règlement la permettait encore, nous aurions pu nous en servir; je suis donc heureux qu'elle ne soit plus possible aujourd'hui.

Je ne comprends pas le raisonnement du gouvernement. Que veut-il vraiment? Veut-il ce genre de débat, de sorte que je me trouve à l'aider dans sa stratégie électorale? Il sait que nous allons nous opposer à cette résolution. Alors, il dira: «Regardez l'opposition. Elle retarde les affaires importantes de l'État. Nous ne pouvons donc rien faire d'autre que déclencher des élections.» Il me semble que la présentation de cette motion est liée à la stratégie électorale du gouvernement. Mais vous, monsieur le Président, n'avez pas besoin de prendre part à cette manœuvre, parce que vous êtes au-dessus de tout cela. Vous êtes au-dessus du gouvernement.

● (1050)

Je sais que mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est veut participer au débat. Vous avez dit que vous souhaitiez que cette discussion soit terminée à 11 heures, et je vais essayer de me plier à votre volonté. Vous nous avez signalé que vous vouliez rendre une décision, monsieur le Président. Je ne sais pas si vous devriez ou non le faire.

N'oubliez pas que vous êtes au service de la Chambre. Vous avez le pouvoir, et vous avez aussi notre confiance.

M. le Président: Même si j'ai signalé qu'il conviendrait peut-être de mettre un terme à cette discussion à un certain moment, je veux que le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) sache que, tant qu'il aura quelque chose à me dire, je continuerai de l'écouter. Je ne veux pas interrompre le député de quelque manière que ce soit.

M. Prud'homme: Merci, monsieur le Président. Avant que mon collègue n'intervienne, je tiens à dire que c'est là ce qui fait la beauté du Parlement. Je respecte Votre Honneur. J'ai beaucoup d'autres choses à ajouter. Donc, comme je le disais, j'aurais aimé citer longuement le rapport de M. McGrath, qui est aujourd'hui lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve, mais je n'abuserai pas de votre indulgence, monsieur le Président. Je vais achever.

Je voudrais faire valoir auprès de la présidence que le gouvernement a agi trop précipitamment. Le gouvernement plonge mon président dans l'embarras. J'aimerais parler pendant des heures parce que je me considère comme un ami qui vous veut du bien, selon l'expression bien connue. En ma qualité d'ami qui vous du bien—d'ami de notre institution—j'ai le devoir de dire, monsieur le Président, que c'est une dure décision que vous avez à rendre. J'espère que si ce débat se termine à 11 heures, entre 11 heures et midi, le gouvernement va revenir à la raison et ne poursuivra pas ce malheureux débat relatif au «zapping» par lequel il veut modifier les règles de la Chambre. Merci de votre aimable patience, monsieur le Président.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, je tiens à bien préciser que personne dans l'opposition ne s'oppose à ce que nous siégeons durant l'été pour adopter d'importants projets de loi qui seront à l'avantage des Canadiens, et qui doivent être adoptés pendant l'été. Personne dans l'opposition ne s'oppose à cela. Mais ce qui est en jeu, c'est la question de savoir si le gouvernement peut modifier les règles chaque fois qu'il se montre incapable de fonctionner dans le cadre prévu par le règlement permanent.

Et s'il est incapable dans le cas présent de fonctionner dans le cadre prévu par le règlement permanent, c'est parce qu'il a négligé de présenter à la Chambre certains projets de loi dont il aurait dû la saisir il y a longtemps.

Pour ce qui concerne le projet de loi de libre-échange, l'accord de libre-échange a été signé le 2 janvier 1988 mais le gouvernement a mis quatre mois et demi, près de cinq à saisir la Chambre du projet de loi, alors que l'accord de libre-échange avait été en négociation pendant les deux années antérieures. Nous sommes dans une situation où le gouvernement, parce qu'il n'a pas été capable de s'accommoder des règles à cause de sa propre négligence, tente de les faire changer. Cela me fait penser aux Malple Leafs de Toronto qui, parce qu'ils sont incapables de gagner au hockey en suivant les règles normales du jeu, parce qu'ils ne sont pas capables de battre Edmonton, Montréal ou Calgary, veulent modifier le règlement pour pouvoir gagner.

Or, nous avons un Règlement. Il a été adopté à l'unanimité par la Chambre il y a quelques années après beaucoup d'étude, deux longues études, l'une menée durant la dernière législature par Tom Lefebvre, qui présidait un comité de la réforme parlementaire. Dans son rapport, ce comité a proposé certains changements visant à améliorer le Règlement. Puis il y a eu le comité présidé par l'actuel lieutenant-gouverneur de Terre-Neuve, James McGrath.

Ces rapports ayant été soumis à la Chambre, nous avons adopté un nouveau Règlement. Et voici que le gouvernement, incapable de fonctionner selon le Règlement dont la Chambre a décidé, s'apprête à le suspendre. Le pire dans tout cela, comme l'ont signalé les députés, c'est qu'il est prévu dans le Règlement actuel que s'il est nécessaire de siéger durant l'été, le gouvernement peut en faire la demande à la présidence, qui jugera si cela est conforme à l'intérêt public.

Monsieur le Président, l'opposition accepte cela. Nous avons accepté ce Règlement. Nous croyons que la présidence doit avoir le droit d'accepter une motion du gouvernement qui propose de siéger durant l'été s'il est dans l'intérêt public de le faire. Mais nous n'acceptons pas une motion qui n'a pour effet que de suspendre le Règlement de la Chambre parce que le gouvernement n'arrive pas à ses fins dans le cadre du Règlement tel qu'il existe, et nous croyons que la présidence a la responsabilité de rejeter une motion de ce genre. Je soutiens que cela va à l'encontre de toutes nos traditions démocratiques.

Je tiens également à faire porter au procès-verbal la déclaration suivante de sir John Bourinot, cet illustre commentateur des pratiques parlementaires: